

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 5 AVRIL 2014**

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GÉNÉRALES

- | | | |
|-----|--|---|
| 1 - | Election du Maire (Rapporteur : le doyen de l'assemblée) | 2 |
| 2 - | Détermination du nombre d'adjoints (Rapporteur : Mme la Maire) | 5 |
| 3 - | Election des adjoints (Rapporteur : Mme la Maire) | 7 |

Date de convocation : **1^{er} avril 2014**

Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de présents **29**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Annabel TARIN, Daniel BARBARIN, Agathe ARMENGAUD-RULLAUD, Matthieu GUIHO, Dina ZERBIB, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Adjoints

Jean-Louis BORDESSOULES, Myriam DEBARGE, Philippe BARRIÈRE, Anne DELAUNAY, Yves AUDUREAU, Nicole YATTOU, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Jacques CARDET, Marylène JAUNEAU, Médéric DIRAISON, Anne-Marie BREDÈCHE, Yolande DUCOURNAU, Serge CAILLAUD, Danielle COSIER, Thierry BOUSSEREAU, Henriette DIADIO-DASYLVA, Jacques COCQUEREZ, Henoch CHAUVREAU, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, formant la majorité des membres en exercice.

Président de séance : Serge CAILLAUD
puis Françoise MESNARD en sa qualité de Maire après son élection

Secrétaire de séance : Matthieu GUIHO

Monsieur Caillaud constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

M. Denieul, maire sortant : « Bonsoir à tous. Je vous demanderais de bien vouloir prendre place. En tant que maire sortant, il me revient d'installer dans la continuité républicaine le nouveau Conseil municipal désigné à l'issue des élections qui ont eu lieu il y a quelques jours. Je vais donc à nouveau annoncer les résultats de ces élections et appeler tous les nouveaux conseillers dans l'ordre des listes élues ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages. La liste « Angériens et fiers d'agir » conduite par madame Françoise Mesnard a recueilli 1 468 suffrages et obtient ainsi 21 sièges au Conseil municipal. Sont élus madame Françoise Mesnard, monsieur Cyril Chappet, madame Annabel Tarin, monsieur Daniel Barbarin, madame Agathe Armengaud-Rullaud, monsieur Matthieu Guiho, madame Dina Zerbib, monsieur Jean Moutarde, madame Natacha Michel, monsieur Jean-Louis Bordessoules, madame Myriam Debarge, monsieur Philippe Barrière, madame Anne Delaunay, monsieur Yves Audureau, madame Nicole Yattou, monsieur Patrice Bouchet, madame Gaëlle Tanguy, monsieur Jacques Cardet, madame Marylène Jauneau, monsieur Médéric Diraison et madame Anne-Marie Bredèche. La liste « Saint-Jean-d'Angély en marche » conduite par Paul-Henri Denieul a recueilli 1 319 suffrages et obtient 6 sièges au Conseil municipal. Ne souhaitant pas assurer ma fonction de conseiller municipal, j'ai fait part de ma démission. Sont donc élus madame Yolande Ducournau, monsieur Serge Caillaud, madame Danielle Cosier, monsieur Thierry Bousserreau, madame Henriette Diadio-Dasyuva et monsieur Jacques Cocquerez. Enfin, la liste « Saint-Jean autrement » conduite par monsieur Hénoch Chauvreau a recueilli 526 suffrages et obtient 2 sièges au Conseil municipal. Sont ainsi élus monsieur Hénoch Chauvreau et madame Sandrine Rontet-Ducourtioux. Je déclare donc le Conseil municipal installé dans ses fonctions. Je félicite madame Mesnard, tête de liste de la liste « Angériens et fiers d'agir ». Je vais maintenant laisser la parole au doyen de notre assemblée, monsieur Caillaud. Merci ».

Applaudissements

M. Caillaud : « Bonjour. Je vais ouvrir ce Conseil en désignant le secrétaire de séance qui doit être le benjamin de notre assemblée. Il s'agit en l'occurrence de monsieur Matthieu Guiho. Monsieur Guiho accepte-t-il d'assumer cette responsabilité ? Merci. Tous les élus étant présents, il n'y a pas de pouvoir aujourd'hui. Nous constatons que le quorum est atteint et pouvons donc procéder à l'élection du maire ».

ÉLECTION DU MAIRE

Rapporteur : M. Serge CAILLAUD, doyen de l'assemblée

En application de l'article L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, l'élection du Maire a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est rappelé que « si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Appel à candidatures :

- Mme Françoise MESNARD, candidate.

M. Caillaud : « Je vais faire appel à candidature. Qui est candidat au poste de maire ? Madame Mesnard est candidate. Je pense que les 29 élus vont participer au vote. Je rappelle qu'il s'agit d'un

scrutin secret à la majorité absolue. Il faut donc que madame Mesnard obtienne au minimum 15 voix sur 29. Vous avez devant vous des enveloppes et le nom du conseiller qui se présente, il va convenir de voter. Le déroulement du vote nécessite la nomination de 3 assesseurs. Nous proposons de désigner monsieur Chappet, madame Cosier et madame Rontet-Ducourtioux. Le secrétaire de séance, monsieur Guiho, assurera le dépouillement des scrutins. Nous pouvons maintenant procéder au vote. Monsieur Faucher va passer parmi vous pour recueillir les bulletins ».

Il est procédé au vote

M. Caillaud : « Je demande à monsieur Chappet, madame Cosier et madame Rontet-Ducourtioux de rejoindre la table pour le dépouillement. Je vous demanderai d'annoncer le nom de la personne à haute voix afin que chacun puisse l'entendre. Vous pouvez recompter les enveloppes afin de vérifier si tout le monde a bien voté ? ».

Il est procédé au dépouillement

M. Caillaud : « Voici le résultat du dépouillement : Madame Françoise Mesnard a obtenu 21 voix et il y a 8 bulletins blancs. Madame Mesnard est élue maire de Saint-Jean-d'Angély ».

Aux termes du scrutin ci-après :

Nombre de votants : 29
Bulletins blancs : 8
Bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 21
Majorité absolue : 11

a obtenu :

Mme Françoise MESNARD : 21 voix.

Mme Françoise MESNARD ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamée Maire. Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Applaudissements

M. Caillaud : « Madame Mesnard, je vous donne la parole »

Mme la Maire : « Merci Monsieur Caillaud. Je ne vous cache pas que je suis très émue. Avant de débiter mon intervention, je voudrais que l'on rende hommage à la première femme maire de Saint-Jean-d'Angély, Henriette Favier, qui a dirigé notre ville de 1945 à 1947. Je remercie madame Martine Arnaud, qui est la petite-fille d'Henriette Favier, de sa présence aujourd'hui. Elle a eu la gentillesse de venir participer à ce moment important car elle aimait beaucoup sa grand-mère. La mère de Martine est effet Gilberte Millaut, la fille adoptive d'Henriette Favier. Elles sont toutes deux toujours restées à Saint-Jean-d'Angély. Je voudrais également saluer la présence de Martine Simon, qui est la fille

d'Albert Relat, un grand ami que j'ai connu et qui m'a beaucoup appris. Albert Relat appartenait notamment au Conseil municipal d'Henriette Favier. J'ai confié à la benjamine de notre équipe, Agathe Armengaud-Rullaud, le soin de rendre cet hommage ».

Mme Armengaud-Rullaud : « Merci. Henriette Favier est née le 20 décembre 1888 à La Tremblade d'un père marin et d'une mère sans profession.

Elle devient institutrice et exerce les vingt dernières années de sa carrière à MAZERAY, où elle vit avec ses parents. Elle a longtemps eu en charge une classe unique de filles.

De santé fragile, elle subit à trente ans une grave opération.

Henriette FAVIER semble avoir été une personne d'une grande bonté, défendant des valeurs humanitaires, venant notamment en aide à des familles en difficulté.

Militante au sein de la Ligue des Droits de l'Homme dont elle devient Secrétaire adjointe départementale, elle parcourt la région durant de longues années pour tenir de nombreuses conférences. En 1934, elle adhère à un comité antifasciste en réaction à la montée de l'idéologie et aux agissements d'Adolf HITLER en Allemagne.

A cette même époque, elle décide de s'engager politiquement. Henriette FAVIER devient une militante active de la SFIO.

On sait peu de choses d'elle pendant la Seconde Guerre mondiale, mais son côté humain continue de prévaloir. Ainsi, en 1940, elle adopte une petite fille. Plus tard, elle héberge à plusieurs reprises des résistants dont monsieur André Maudet, maire destitué de Saintes, et sa famille.

Henriette Favier prend sa retraite en 1943 et s'installe à Saint-Jean-d'Angély.

A la libération, elle participe à la reconstruction de la section SFIO de Saint-Jean.

En mai 1945 se déroulent à Saint-Jean-d'Angély les premières élections municipales d'après-guerre. Une seule liste se présente aux électeurs. Elle est menée par monsieur Jean Reveillaud et se compose de diverses sensibilités politiques ayant contribué à la Résistance et la Libération. C'est aussi la première fois que les femmes ont le droit de vote, grâce à l'ordonnance du Gouvernement Provisoire de la République du 21 avril 1944.

Henriette FAVIER se présente sur cette liste. Elle est élue et devient troisième adjointe le 17 mai 1945.

En septembre 1945, le maire, monsieur Reveillaud, tente de devenir conseiller général mais est battu aux élections. Il démissionne alors du Conseil municipal, suivi par ses deux premiers adjoints et deux conseillers. La troisième adjointe, Henriette Favier, est chargée de diriger la commune jusqu'aux élections complémentaires qui ont lieu lors du Conseil municipal du 29 novembre 1945. Au cours de cette séance, elle est proclamée maire à la majorité absolue. Elle le restera deux ans, jusqu'en octobre 1947, date à laquelle la France se dote d'une nouvelle constitution, provoquant ainsi de nouvelles élections municipales dans tout le pays.

Trois listes s'affrontent à Saint-Jean-d'Angély : une liste MRP, une liste communiste et une liste SFIO menée par Henriette Favier. C'est la liste MRP qui emporte les suffrages, madame Favier n'est pas réélue. Elle se retire alors de la vie publique.

Pendant son mandat, Henriette FAVIER et le Conseil ont remis en ordre l'organisation de la ville. Leur action a été volontaire et cette équipe municipale est à l'initiative de plusieurs réalisations importantes: décision de la construction d'une piscine faubourg Saint-Eutrope, fournitures scolaires gratuites dans les écoles publiques, création d'une garderie pour les enfants pendant les vacances, rénovation du collège, réouverture de la ligne ferroviaire Saintes-Niort, extension du service d'eau communal, électrification des quartiers isolés...

Sur la fin de sa vie, elle sera très diminuée physiquement et deviendra pratiquement aveugle.

Henriette Favier décède à Saint-Jean-d'Angély le 18 février 1956 à l'âge de 67 ans. Elle est inhumée au cimetière municipal ».

Applaudissements

Mme la Maire : « Nous allons maintenant procéder à la détermination du nombre d'adjoints ».

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, les Conseillers municipaux déterminent le nombre d'adjoints au Maire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce nombre doit être arrondi à l'entier inférieur.

En conséquence, le nombre maximum d'adjoints au Maire pouvant être nommés dans notre ville est de 8.

Il est proposé au Conseil municipal que le nombre d'adjoints soit fixé à 8.

Mme la Maire : « Je vous propose de fixer le nombre d'adjoints à huit, comme cela était le cas précédemment. Je sou mets cette proposition au vote de l'ensemble des conseillers municipaux. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme la Maire, **à la majorité des suffrages exprimés** :

Pour : 21

Contre : 0

Absentions : 8

Mme la Maire : « Avant de procéder à l'élection des adjoints, je voudrais vous dire quelques mots. J'aimerais tout d'abord remercier monsieur Denieul pour la courtoisie et la dignité dont il a fait preuve ces derniers jours. Je sais qu'il est souvent difficile de perdre et que c'est dans la défaite que l'on voit la valeur des gens. Je tenais donc à vous en remercier ».

Applaudissements

Mme la Maire : « Chères Angériennes, chers Angériens, chers amis, je suis très émue en cette journée particulière pour moi et j'espère que vous pardonnerez mon émotion. Je vous remercie du fond du cœur de la confiance que vous m'avez accordée dimanche dernier. Au-delà de ma joie personnelle et de celle mon équipe, je ressens surtout la joie de pouvoir œuvrer pour notre ville, cette ville qui m'a accueillie voici vingt-cinq ans. Je voudrais exprimer ma reconnaissance à mes parents, ma maman est ici aujourd'hui, pour les valeurs qu'ils m'ont transmises et qui, aujourd'hui encore, guident ma vie : la valeur du travail et de la belle ouvrage, le respect de la parole donnée et les valeurs de la République. Mes parents m'ont également transmis cette belle idée qu'il n'y a pas de fatalité, qu'il ne faut jamais se résigner et se battre toujours, et que l'on est plus fort quand on est solidaire et que l'on se fait confiance. Je voudrais exprimer mon affection à mon mari, à mes enfants Elise et Julien, à mes petits-enfants, Clara et Quentin, qui me soutiennent depuis toujours par leur amour et leur confiance face aux exigences de mon engagement d'élue, car cela prend beaucoup de temps, notamment sur le temps de famille. Je voudrais également remercier mes colistiers pour avoir accepté de m'accompagner avec pour seul objectif de se mettre au service de Saint-Jean-

d'Angély. Venue d'horizons très divers, cette équipe soudée va, je le sais, mettre toute son énergie à faire vivre le projet que nous avons construit avec vous. Mes remerciements s'adressent également au comité de soutien dont l'aide, tant matérielle et humaine, a été essentielle pour nous durant tous ces mois. Un grand merci à Jean-Yves Martin, notre conseiller général, actuellement retenu par ses patients à son cabinet médical et qui nous rejoindra dès que possible. Un grand merci aussi à Catherine Quéré, notre députée, dont le soutien va nous être très précieux dans les mois qui viennent. J'ai également une pensée très amicale pour Ségolène Royal, nommée ministre de l'Écologie avant-hier, pour tout ce qu'elle m'a appris pendant années : le courage de prendre des chemins différents notamment la social-écologie, l'efficacité dans l'action publique, la nécessité d'associer les citoyens aux décisions qui les concernent. A vous tous, je voudrais dire que je serai la maire de tous les Angériens sans exclusive car c'est tous ensemble que nous travaillerons pour la réussite de notre ville. Je mesure la responsabilité du mandat qui m'est confié et dans lequel je mettrai toutes mes forces et mon expérience. Le signal qui a été donné dimanche dernier par les électeurs, et surtout par celles et ceux qui ne sont pas venus voter, doit être entendu et pris en compte. Dans un moment où beaucoup d'entre vous rencontrent des difficultés, notamment les jeunes et les retraités, où beaucoup d'entre vous voient l'avenir avec inquiétude, où beaucoup d'entre vous ont perdu confiance dans leurs élus, je sais que nous, élus du peuple, devons tout faire pour redonner l'espérance, loin de la peur de l'autre, de l'isolement et du découragement. Nous devons ensemble retrouver le chemin de l'espérance. Pour commencer, retrouver le sens des droits et devoirs qui s'imposent à chacun d'entre nous : le droit d'être écouté mais le devoir d'écouter l'autre, le droit d'être respecté mais le devoir de respecter l'autre, le droit d'être aidé mais le devoir d'aider l'autre. Les élus du peuple doivent se rappeler qu'ils sont là pour servir et montrer l'exemple, tenir leur parole et leurs engagements, être à l'écoute de tous, être honnête dans leurs actes, être dans le dialogue et la coopération, rassembler au lieu de diviser. C'est dans cet esprit que nous agissons au quotidien, dans un moment où, ne nous le cachons pas, les difficultés sont grandes. Nous ne devons pas céder au pessimisme et à l'autodénigrement car nous avons ici, à Saint-Jean-d'Angély, les talents et les atouts pour réussir. Nous ne réussissons pas sans vous, et je compte sur chacun de vous, là où vous êtes, pour vous engager avec nous dans cette réussite. Dès lundi, nous nous mettrons au travail et la première réunion sera consacrée à l'organisation des Floralias les 3 et 4 mai prochains à l'Abbaye Royale. Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 16 avril, où les premières décisions importantes seront prises. Nous mettrons en route sans attendre, dès les mois qui viennent, les grands chantiers annoncés dans notre projet. Un mandat, je le sais, cela passe très vite, et nous ferons tout pour tenir nos engagements dans le respect de la parole donnée. J'ai souhaité que ce moment soit aussi le symbole de ce qui nous rassemble, les valeurs de la République et notre volonté de redonner vie à Saint-Jean-d'Angély. Je vous inviterai, à l'issue du Conseil Municipal, à nous suivre au Monument aux Morts rendre hommage aux Angériens qui sont morts pour que vive la République. Nous irons ensuite en fanfare à la chapelle des Bénédictines pour partager le verre de l'amitié au son de la fanfare « Le Snob », venue de Niort, une des plus belles fanfares de la région. Alors, chers Angériennes, chers Angériens, merci à toutes et à tous et maintenant, écrivons ensemble une nouvelle page de l'histoire de Saint-Jean-d'Angély ».

Applaudissements

Mme la Maire : «Je vous remercie beaucoup. Il est maintenant prévu une prise de parole de chacun des groupes « Saint-Jean en marche » et « Saint-Jean autrement ». Je vais d'abord laisser la parole à monsieur Caillaud ».

M. Caillaud : « Je vais dire un petit mot. Nous voudrions tout d'abord remercier les 1 319 Angériennes et Angériens qui ont voté pour la liste de Paul-Henri Denieul dimanche dernier. Comme tout scrutin, il y a une fin. Nous avons été battus par 144 voix d'écart. C'est relativement peu, mais la démocratie veut que cela soit ainsi. Nous nous trouvons donc maintenant, comme vous l'avez été dans les années passées, dans l'opposition, mais nous voulons que cette opposition soit faite en

toute bonne intelligence et constructive pour, comme vous venez de le dire, Saint-Jean-d'Angély, les Angériennes et les Angériens. C'est tout ce que j'avais à dire ».

Applaudissements

Mme La Maire : « Monsieur Hénoch Chauvreau pour la liste « Saint-Jean autrement ».

M. Chauvreau : « Merci. Je voudrais moi aussi remercier les électeurs qui nous ont apporté leurs suffrages et qui nous ont fait confiance pour ces deux tours des élections municipales. La campagne des municipales est maintenant terminée. Les Angériennes et les Angériens nous ont parlé. Ils ont exprimé leur préférence, nous en prenons acte. Nous respectons ce choix démocratique. La période des promesses est maintenant terminée, place à l'action. L'opposition que ma collègue et moi-même incarnerons sera une opposition constructive qui sera fondée sur quatre principes. Le premier : seul le bon sens et la pertinence des actions que vous allez entreprendre seront considérés. Le deuxième principe concernera la méthode que vous emploierez pour conduire votre politique. Elle sera elle aussi observée. Parce que nous pensons que les élus qui ne partagent pas vos propositions doivent être respectés, nous serons attentifs à la qualité de nos débats. De même, nous pensons que les agents municipaux qui sont maintenant placés sous votre autorité ne doivent pas faire les frais des choix politiques précédents car ils sont loyaux, neutres et professionnels. Je sais que vous aurez cette intelligence et ce discernement. Le troisième principe est que le Conseil municipal sera le lieu où nous proposerons, nous défendrons les idées que nous avons portées au cours de ces derniers mois. Enfin, c'est mon dernier mot, nous serons des élus présents et disponibles, à la disposition des Angériennes et des Angériens qui souhaiteront nous solliciter. Pour conclure, nous vous souhaitons bonne chance, bonne réussite, Saint-Jean-d'Angély le mérite. Nous souhaitons également vous dire que nous formulons le vœu que Saint-Jean connaisse une véritable évolution, ce dans l'intérêt de cette ville mais aussi de ses habitants. C'est en tout cas l'état d'esprit qui sera le nôtre et nous nous emploierons à construire une vraie opposition. Je vous remercie ».

Applaudissements

Mme la Maire : « Merci. Nous allons maintenant procéder à l'élection des adjoints ».

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Mme la Maire

En application de l'article L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, l'élection des adjoints au Maire a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est rappelé que dans les communes de 1 000 habitants et plus (article L. 2122-7-2), les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil municipal est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 8 adjoints.

Appel à candidatures.

Mme la Maire : « Je fais un appel à candidatures, sachant qu'il s'agit d'un scrutin de liste. Nous avons donc reçu une liste, qui a été déposée sur chacun de vos bureaux. Cette liste se compose de monsieur Cyril Chappet, madame Annabel Tarin, monsieur Daniel Barbarin, madame Agathe Armengaud-Rullaud, monsieur Matthieu Guiho, madame Dina Zerbib, monsieur Jean Moutarde et madame Natacha Michel. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Nous allons donc procéder au vote et demander aux mêmes assesseurs de bien vouloir se rendre au milieu de la salle ».

La liste suivante est proposée :

- M. Cyril CHAPPET
- Mme Annabel TARIN
- M. Daniel BARBARIN
- Mme Agathe ARMENGAUD-RULLAUD
- M. Matthieu GUIHO
- Mme Dina ZERBIB
- M. Jean MOUTARDE
- Mme Natacha MICHEL

Il est procédé au vote puis au dépouillement

Mme la Maire : « Voici les résultats. 29 bulletins ont été déposés. La liste des adjoints proposée par madame Françoise Mesnard a obtenu 21 voix et il y a eu 8 bulletins blancs. La liste d'adjoints déposée par madame Mesnard est donc élue. Je vous félicite ».

Aux termes du scrutin ci-après :

Nombre de votants : 29
Bulletins blancs : 8
Bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 21
Majorité absolue : 11

la liste candidate conduite par M. Cyril CHAPPET a obtenu 21 voix. Elle est donc proclamée élue.

Applaudissements

Mme la Maire : « Avant de poursuivre cette cérémonie et nous rendre au Monument aux Morts avec la fanfare, puisqu'il est de tradition à Saint-Jean-d'Angély d'aller déposer une gerbe pour honorer les Angériens qui sont morts pour la République, je voudrais saluer le personnel de la mairie. J'ai été adjointe pendant six ans, je connais bien ces agents et je sais que l'on peut compter sur eux. Nous avons pu faire appel à leur compétence durant cette semaine de transition. A cet égard, je tiens notamment à remercier madame Auguin, directrice générale des services, pour tout le travail qui a été fourni ces derniers jours pour préparer ce Conseil municipal d'installation.

Je demanderai à l'ensemble des conseillers municipaux de bien vouloir s'installer dans les escaliers afin de que l'on puisse prendre une photo du Conseil municipal, qui sera ensuite mise en ligne sur le site de la Ville. Ensuite, je vous invite à nous accompagner au Monument aux Morts puis à la chapelle des Bénédictines pour un temps de fête et un vin d'honneur. A tout de suite ».